

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**N° 104/2022**

**Objet : Information au  
Conseil Communautaire sur  
les décisions du Président  
dans le cadre de l'exercice  
des délégations de pouvoir**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet 2022, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 juillet 2022.

**PRÉSENTS :**

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.

Pour la commune de Noves : LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : YTIER CLARETON Angélique.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*), BIANCONE Edith (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la commune de Cabannes : CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Châteaurenard : LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), SALZE Annie (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Pour la commune de Maillane : MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOFFRE Éric*).

Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges (*absent ayant donné pouvoir à CHAUVET Éric*), FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge (*absent ayant donné pouvoir à CLARETON Angélique*).

Pour la commune de Rognonas : ALIZARD Dominique (*absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*), MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

**EXCUSÉS :**

Pour la commune de Barbentane : BLANC Michel.

Pour la commune de Châteaurenard : DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

**Secrétaire de séance :** M. MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU 21 JUILLET 2022**

➤ **Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :**

- attribution à la société SATEXE du marché n°2022M09-ASS de contrôle technique annuel des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement pour un montant forfaitaire sur la durée de 3 604,40 € HT soit 4 325,28 € TTC. Le contrat pendra fin au 31/12/2025.
- attribution à la Société ORANGE d'une mission de travaux d'enfouissement des réseaux télécom dans le cadre de la requalification de la Zone d'activités des ISCLÉS à Chateaufort pour un montant 5 125,09 € HT soit 6 150,11 € TTC.
- attribution à la Société EDITICPUBLIC d'une prestation d'élaboration d'une stratégie de référencement du site internet myterrederovence.fr pour un montant global forfaitaire de 6 734 € HT soit 8 080,80 € TTC et une durée d'exécution de 12 mois.
- attribution à la SARL XERCES DIFFUSION-Média Impact d'une prestation de communication et de promotion touristique à destination des restaurateurs pour un montant global forfaitaire de 6 400 € HT soit 7 680 € TTC. La durée de la prestation est de 6 semaines pendant la période estivale.
- attribution à la Société Le P'tit Reporter d'une prestation de photographies du territoire pour un montant global forfaitaire de 9 970 € TTC.
- attribution à la Société COMPAS TIS du marché 2022M10-PVAS d'évaluation du contrat de ville 2015-2022 pour un montant global forfaitaire de 10 283,33 € HT soit 10 640 € TTC pour une durée de 6 mois.
- attribution à l'ECO-ORGANISME ADIVALOR d'une prestation de transport et de traitement des déchets plastiques agricoles collectés en déchetteries pour un montant estimatif de 20 150 € HT soit 24 180 € TTC. La prestation prendra fin au 31 mars 2023.
- attribution à la SARL AQUASCOP d'une prestation d'analyse des impacts du système d'assainissement de la Commune de Barbentane pour un montant forfaitaire de 7 444 € HT soit 8 932,80 € TTC.
- attribution à la Société SETEC HYDRATEC d'une mission complémentaire pour la poursuite et la finalisation des études hydrauliques de la Zone d'activités économiques du SAGNON à Graveson pour un montant forfaitaire de 7 480 € HT soit 8 976 € TTC. La prestation sera réalisée dans un délai de 6 mois.
- attribution à la société Delta Sécurité Intervention du marché n°2022M12-BAT lot n°2 pour des prestations de services de sécurité, de surveillance, de gardiennage et contrôle d'accès pour un montant estimatif annuel de 10 642,35 € HT soit 12 770,82 € TTC et une durée de 12 mois avec possibilité de reconduction tacite 3 fois.
- attribution à la SAS AGENCE SIGNE DES TEMPS d'une prestation de conception graphique dans le cadre de la communication et de la promotion touristique pour un montant global de 8 480 € HT soit 10 176 € TTC. Les prestations seront réalisées d'ici la fin de l'année 2022.
- attribution à la Société ACTEAM Conseil du marché n° 2022M04-INFO pour la réalisation d'une mission d'accompagnement de la communauté d'agglomération et de ses communes membres à la mise en conformité du RGPD pour un montant forfaitaire de 97 151 € HT soit 116 581,20 € TTC. Le marché est conclu pour une durée de 12 mois.

➤ **Décisions de la Présidente portant sur la sollicitation de subventions :**

- sollicitation de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour le financement de la mission de suivi animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux en Terre de Provence » d'un montant estimatif total de 330 145 € HT sur 3 ans, soit 396 174 € TTC. Sollicitation à hauteur de 35 % du montant estimé de la mission part fixe soit un montant estimé de subvention 51 177 €, et à hauteur de 840 € (dégradation), 300 € (autonomie), 560 € (énergie) par dossier pour un montant total estimé à 201 280 €.

➤ **Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption :**

- déclaration d'aliéner, transmise par Me Pierre JEAN, notaire à BARBENTANE, sur les parcelles AN n° 54 et 74, relative à la vente de locaux d'activité sis 150 747 chemin du Barret à CHATEAUFORT (13160) pour un montant de 1 200 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Membres en exercice : 42

Votants : 38

Donnent acte : 38

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 21 juillet 2022,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD


